

## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation : (19 h 05)**
  - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21130Ma, R.C.A.2V.Q. 201 (réf. : CPE L'Escabelle/boulevard Bastien)
  - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21723Cc et 21743Cc, R.C.A.2V.Q. 191 (réf. : Héma-Québec)
  - ➔ • **Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 4 015 739, 4 090 999 et 4 180 275 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 190 (réf. : Immostar-stationnement temporaire)**
  - Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21719Cc, R.C.A.2V.Q. 200 (réf. : Rue des Rocailles)
3. Retour à l'assemblée du conseil (22 h)

*N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.*

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet : [www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier) (choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

### Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214  
[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



## INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mardi 11 avril 2017, à 19 h**  
au centre communautaire Lebourgneuf  
salle Théâtre-Photo  
1650, boulevard La Morille

### Sujet à l'ordre du jour :

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 4 015 739, 4 090 999 et 4 180 275 du cadastre du Québec, R.C.A.2V.Q. 190 (réf. : Immostar-stationnement temporaire)

## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 4 015 739, 4 090 999 et 4 180 275 du cadastre du Québec.

Ces lots sont situés dans la zone 21703Mc, localisée à l'est de la rivière du Berger, au sud-est du parc de l'Escarpement, à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa et au nord du boulevard Lebourgneuf, comme illustrés par un point noir sur le plan de localisation ci-contre.

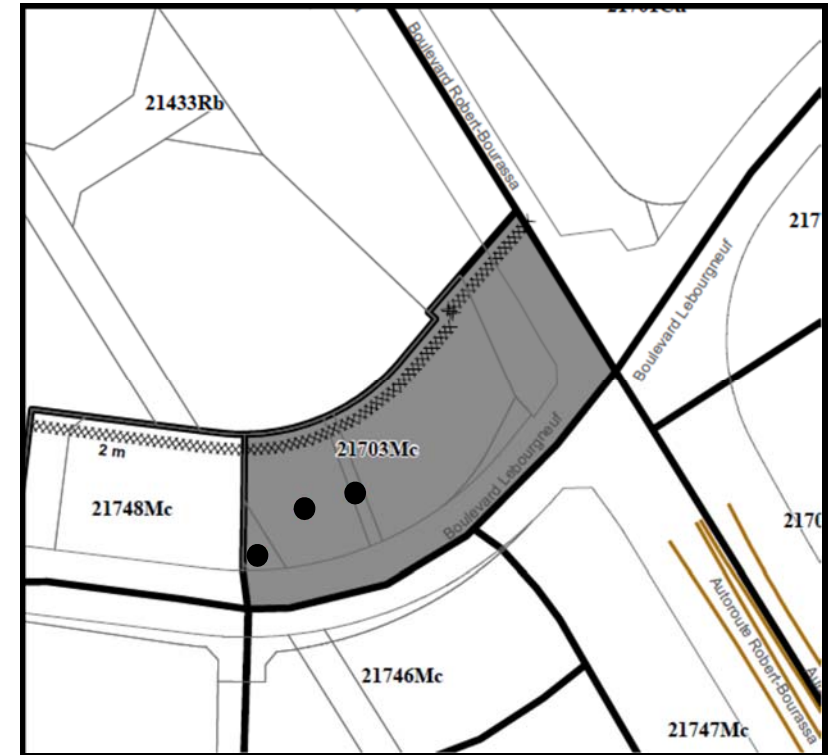
La Société immobilière Immostar a construit en 2010 un immeuble de bureaux à l'angle des boulevards Lebourgneuf et Robert-Bourassa, à l'intérieur de la zone 21703Mc. Immostar possède également les lots adjacents à l'ouest (lots numéros 4 090 999, 4 015 739 et 4 180 275 du cadastre du Québec). À terme, il est prévu sur ces lots la construction d'un immeuble constituant la phase 2 du projet Place de l'Escarpement.

Le requérant souhaite régulariser la présence non autorisée au zonage de l'aire de stationnement située sur les lots 4 090 999, 4 015 739 et 4 180 275. Pour ce faire, une demande de modification à la réglementation d'urbanisme a été déposée à l'Arrondissement des Rivières dans le but d'autoriser l'utilisation temporaire des terrains concernés à des fins de stationnement pour une durée de trois ans.

**Ainsi, les modifications réglementaires proposées pour les lots numéro 4 090 999, 4 015 739 et 4 180 275 du cadastre du Québec consistent à :**

- Autoriser l'aménagement et l'utilisation d'une aire de stationnement sur ces lots (100 cases maximum).
- Permettre l'utilisation d'une aire de stationnement sur ces lots pour une période de trois ans.

## Plan de localisation



● Lots concernés par la demande de modification

**Bienvenue à toutes et à tous!**